

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**MAAVAR PARIS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Aux membres de l'association MAAVAR PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAAVAR PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement associatif relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 22 Mai 2025

Jacques TISSERAND





Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2024



Bilan



MAAVAR - COMBINES - PARIS MARSEILLE

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	6 258	6 258		
Fonds commercial	30 500		30 500	30 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	36 758	6 258	30 500	30 500
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 407	24 969	439	566
Autres immobilisations corporelles	970 654	712 323	258 331	245 433
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	996 061	737 291	258 770	245 999
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				60
Autres immobilisations financières	101 488		101 488	98 718
TOTAL immobilisations financières :	101 488		101 488	98 778
ACTIF IMMOBILISÉ	1 134 308	743 549	390 758	375 278
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	3 120		3 120	
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	16 971		16 971	56 088
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	20 091		20 091	56 088
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	783 810		783 810	950 786
Charges constatées d'avance	53 541		53 541	39 331
TOTAL disponibilités et divers :	837 350		837 350	990 117
ACTIF CIRCULANT	857 441		857 441	1 046 205
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 991 749	743 549	1 248 200	1 421 483

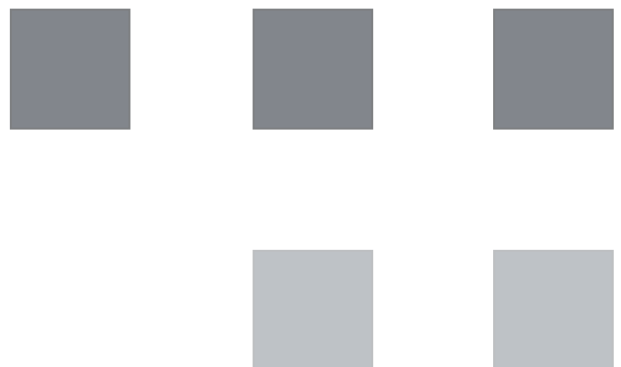
Bilan Passif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

MAAVAR - COMBINES - PARIS MARSEILLE

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	96 607	98 607
Autres réserves	264 953	234 960
Report à nouveau	(123 858)	121 631
Résultat de l'exercice	(101 302)	(51 167)
TOTAL situation nette :	136 400	404 031
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 916	31 866
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	166 316	435 897
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	118 873	41 856
Provisions pour charges	75 552	75 552
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	194 425	117 409
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		178
Emprunts et dettes financières divers	66 734	65 485
TOTAL dettes financières :	66 734	65 663
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	192 883	195 873
Dettes fiscales et sociales	358 386	320 027
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	269 455	286 614
TOTAL dettes diverses :	820 724	802 514
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	887 459	868 177
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 248 200	1 421 483

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

MAAVAR - COMBINES - PARIS MARSEILLE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises	664		664	
Production vendue de biens				
Production vendue de services	15 028		15 028	
Chiffres d'affaires nets	15 692		15 692	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 797 720	4 783 742
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			19 477	25 357
Autres produits			169 697	157 530
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 002 586	4 966 629
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			2 753 279	2 537 430
TOTAL charges externes :			2 753 279	2 537 430
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			187 023	198 218
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 475 412	1 449 114
Charges sociales			668 531	692 446
TOTAL charges de personnel :			2 143 943	2 141 560
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			98 210	91 567
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				8 573
TOTAL dotations d'exploitation :			98 210	100 139
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			78 062	70 839
CHARGES D'EXPLOITATION			5 260 518	5 048 187
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(257 932)	(81 557)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

MAAVAR - COMBINES - PARIS MARSEILLE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(257 932)	(81 557)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 421	315
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 421	315
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		1 388
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		1 388
RÉSULTAT FINANCIER	2 421	(1 073)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(255 510)	(82 631)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	78	3
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 950	10 173
Reprises sur provisions et transferts de charges	175 798	34 329
	186 826	44 506
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 618	13 042
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	32 618	13 042
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	154 208	31 464
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	5 191 833	5 011 449
TOTAL DES CHARGES	5 293 135	5 062 616
BÉNÉFICE OU PERTE	(101 302)	(51 167)

Annexe



Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels 1 an
- Agencements et aménagements des constructions 4 à 20 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel et outillages industriel 4 à 5 ans

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Cette information est non significative.

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu des spécificités du plan comptables des Associations, les capitaux propres font l'objet d'un ajustement comptable pour la quote-part de résultat issue de l'activité sous contrôle des tiers financeurs.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS MARQUANTS

Aucun fait marquant n'a été relevé sur l'année 2024

AUTRES INFORMATIONS - Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant HT des honoraires prévus du commissaire aux comptes pour l'année 2024 est de 5 600 € HT.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- L'association MAAVAR Paris avait constitué en 2018 une provision pour risques et charges d'un montant de 59 274 € sur le service OFEK afin de faire face aux surcoûts de loyer engendrés par les bailleurs privés. Le montant de cette provision au 31-12-2024 est de 63 626 €.

-L'association MAAVAR Paris avait doté en 2018 une provision d'un montant de 20 000 € sur le service ACT 93 afin de faire face à des travaux non réalisés. Les travaux n'ont pas encore été réalisés.